

POUR PLUS D'INFOS :

www.ddec47.fr

inscriptions.bts@ufa47.org

05 53 66 08 71



17 janvier 2022



UFA47



BTS
PI

Professions Immobilières

TRANSACTION
GESTION



PROXIMITÉ • ACCOMPAGNEMENT • PARCOURS DE RÉUSSITE



inscriptions.bts@ufa47.org
05 53 66 08 71

www.ddec47.fr

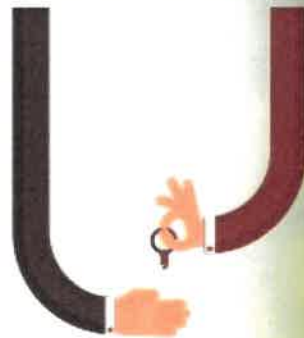
mon avenir, ma formation SUR MON territoire



Le titulaire du BTS Professions Immobilières a pour perspective de **DEVENIR UN PROFESSIONNEL DES SERVICES DE L'IMMOBILIER**. Ce BTS rend éligible son titulaire à la délivrance des cartes professionnelles T (transaction) et G (gestion), qui lui permettront d'évaluer dans toutes les structures de la branche professionnelle immobilière.

FORMATION EN ALTERNANCE

professions immobilières



DEBOUCHÉS

- Travailler en agences immobilières
- Travailler chez un administrateur de biens
- Organisme HLM
- Indépendant

PASSERELLES

- Facultés
- Licence Pro
- Grandes écoles

modalités d'évaluation

- Livret de suivi individuel d'apprentissage
- Entraînements formatifs, Etude de cas
- Examens Blancs
- Epreuves finales



Le BTS Professions Immobilières forme des **TECHNICIENS SUPÉRIEURS** chargés de négocier et de gérer les biens immobiliers. Dans sa fonction commerciale, le titulaire du BTS PI prospecte, négocie et signe des contrats de mandat et des baux de location. Dans sa fonction de gestion, il administre des biens et assure le lien avec les copropriétaires.

conditions d'admission

Être diplômé d'un baccalauréat général, technologique, professionnel ou une équivalence.

contrat d'apprentissage

- Sur 24 mois avec un rythme de 2 jours en centre et 3 jours en entreprise.
- 1350 heures de formation théorique.

programme

Culture Générale et Expression
Expression et communication en langue Anglaise
Conseils en ingénierie de l'immobilier
Communication
Techniques immobilières : Transactions, Gestion
Formation d'initiative locale

rémunération

bruts mensuels mensuels

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	429,16 €	683,47 €	Salaires le + élevé entre 53% du Smic, soit 842,42€ et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	
2 ^e année	619,89 €	810,63 €	Salaires le + élevé entre 61% du Smic, soit 969,37€ et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaires le + élevé entre le Smic(1 589,47 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^e année	874,21 €	1 064,94 €	Salaires le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 239,78€ et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

Institution Sainte Catherine L'ERMITAGE

Ils nous font confiance



apprenant en situation de handicap

DIPLOME délivré par le ministère de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR